

## Festival de Musique - Actions de communication - Participation de la Ville de Besançon

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder au Festival International de Musique de Besançon et de Franche-Comté une subvention d'un montant de 110 000 F représentant la participation de la Ville aux actions de communication engagées pour la promotion de cette manifestation à Besançon et à l'extérieur.

Cette année, en accord avec le Festival de Musique, cette subvention sera répartie de la manière suivante :

- 65 000 F seront versés directement au Festival de Musique pour participer au financement de la campagne d'affichage France Rail élaborée par la Ville de Besançon en collaboration avec le Conseil Régional et le Festival, sur le réseau des grandes gares parisiennes et celui de la région Est. La dépense sera imputée au chapitre 940.241/657.300.

- 45 000 F disponibles sur l'imputation ci-dessus seront transférés au chapitre 940.241/662.00300 du service Communication de la Ville de Besançon pour la prise en charge directe par la Ville du pavoisement des ponts aux couleurs du festival (oriflammes).

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et, en cas d'accord, à autoriser M. le Maire à :

- verser au Festival de Musique une subvention de 65 000 F,
- transférer un crédit de 45 000 F du chapitre 940.241/657.300 au chapitre 940.241/662.300.

**M. LE MAIRE :** Je pense qu'il faudra trouver pour ces oriflammes une autre formule et un autre emplacement parce qu'ils ne durent pas très longtemps.

**M. BONNET :** Le festival de musique est quand même un élément essentiel de la vie de notre cité et je constate qu'on accorde 110 000 F pour les actions de communication. C'était déjà le cas en 1993 et à l'époque un élu de l'opposition municipale s'était interrogé sur la faiblesse des crédits accordés pour cette action de communication. Pour l'ensemble de son festival, je crois que la Ville de Dijon accorde 1,4 MF. Nous, nous en sommes à 600 000 F. Envisage-t-on plus ? d'autant qu'on n'est pas sans savoir ici que l'avenir du festival est incertain.

**M. LE MAIRE :** Vous avez raison de poser une question de fond sur le festival, c'est l'occasion pour l'Adjoint, je pense, de vous répondre à ce sujet-là.

**M. FERRÉOL :** A travers votre question sur la communication du festival, vous posez une question plus globale et vous avez pu voir en particulier en suivant régulièrement la presse ces derniers jours que cette question est largement à l'ordre du jour non seulement dans nos réflexions au sein de la Ville de Besançon mais plus globalement au sein du conseil d'administration du festival. Nous allons avoir prochainement, vous le savez, une réunion du conseil d'administration au cours de laquelle le Président va nous soumettre un certain nombre de propositions. Donc, il me paraît un peu prématuré d'évoquer ici aujourd'hui ces propositions mais je partage vos préoccupations et je vous propose qu'à un prochain Conseil Municipal sur cette question-là, il y ait une orientation qui soit définie.

Mais encore une fois, il me semble que le volet communication ne peut pas être séparé d'un ensemble de réflexions sur ce qui fait sa spécificité à une époque où la concurrence, où le développement, en particulier en période estivale, de cette pratique culturelle que constituent les festivals en France, sont complètement différents de celles qui se posaient en 1947 ou 1948. Donc c'est une vaste question qui va d'abord être abordée en conseil d'administration du festival ainsi qu'à la commission culturelle, où des propositions seront évoquées. Je vous propose donc que lors d'un prochain Conseil Municipal on fasse le point sur cette question.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur l'Adjoint. Je crois qu'en fait c'est une toute petite partie, ces 110 000 F, de l'iceberg puisque je crois que globalement avec les aides indirectes nous accordons au festival 1,3 MF - 1,4 MF chaque année. Nous sommes conscients qu'il faut que ce festival redémarre encore davantage car c'est un moment culturel important de la vie de Besançon et nous continuerons de soutenir fermement son développement.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.